

Programme de formation CAP DES METIERS DE LA COIFFURE :

RNCP : 34670

Champ d'activité : Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un professionnel(le) qualifié dans :

- Les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine
- L'accueil de la clientèle
- Le conseil et la vente de service et de produits

Public visé par la formation et prérequis :

- Tout public de plus de 18 ans
- Titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V)
- Prérequis : Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit

Objectif de la formation :

- Parcours diplômant de niveau 3 (anciennement V) selon la nomenclature des diplômes par niveau
- Dans les différents secteurs d'activité, le rôle du titulaire du CAP Coiffure est de mettre en œuvre les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de préparation, d'application et de rinçage des produits, ainsi que les techniques de coupe, de mise en forme et de coiffage. Il assure aussi le conseil concernant les produits et les services relevant de sa compétence.

Domaines Professionnels :

U1 : TECHNIQUES DE COIFFURE

PÔLE 1/ Réalisation de prestation de coiffure

Finalité et objectif de l'épreuve :

Elle a pour objectif de vérifier les compétences liées aux activités professionnelles suivantes

- coupes de cheveux
- mise en forme temporaire de la chevelure et coiffage

Contenu :

L'épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences terminales suivantes :

Elaborer un diagnostic

Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire

Réaliser des techniques de base de coiffure :

- Coupe (femme, homme)
- Couleur (coloration et effet de couleur)
- Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable par enroulage, coiffage)

U2 : RELATION CLIENTÈLE ET PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Finalité :

Elle a pour objectif de vérifier les compétences liées aux activités professionnelles suivantes

- Accueil de la clientèle et gestion de la prise de rendez vous
- Conseil et vente de services, de matériels et de produits
- Contribution à l'activité de l'entreprise

Contenu :

Identifier les besoins d'un client

Accueillir

Recevoir et transmettre un message

UNITÉ UF : ART APPLIQUE ET CULTURES ARTISTIQUES

UF : Art appliqué et cultures artistiques

Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique

De repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

12 semaines OBLIGATOIRES

Modalités de formation :

- Formation entièrement en présentiel et en continu
- Programme d'enseignement selon le référentiel du CAP de l'éducation nationale
- Stage en entreprise : 420h obligatoire pour le passage du CAP des métiers de la coiffure
- Horaires de la formation : 30 h par semaine de 8h30 à 17h 00 du lundi au vendredi selon l'emploi du temps qui sera communiqué lors de la rentrée scolaire
- Lieu : Ecole des métiers de la coiffure 2 rue Louis Breguet 34830 JACOU
- Taille du groupe : 28 personnes maximum

Qualité des formateurs :

L'ensemble de notre corps enseignant est agréé par le Rectorat de Montpellier (demande de consultation d'agrément sur demande)

Les cours de pratiques sont enseignés par les 2 Directrices de l'établissement, toutes deux coiffeuses de métier et agréées par le Rectorat de Montpellier.



- La biologie microbiologie et la Prévention Santé Environnement est enseignée par Mme COMBALUZIER titulaire d'un DEUG de biologie et un brevet professionnel de coiffure mixte
- La technologie des produits et des matériels est enseignée par Mme TOMASELLA titulaire d'un brevet de maîtrise en coiffure
- La communication professionnelle et la connaissance des milieux du travail est enseignée par Mme ROUANET, titulaire du brevet professionnel de coiffure mixte et brevet de maîtrise

Moyens et méthodes pédagogiques :

L'école des métiers de la coiffure est dotée de :

- 5 salles de théories
- 2 salles de travaux pratiques et
- un salon d'application ouvert à la clientèle permettant aux apprenants d'être en condition de salon de coiffure et d'étudier des cas concrets dès le début de la formation. Le salon d'application est équipé : d'un logiciel de gestion de salon de coiffure, d'un climazon, de 4 bacs à shampooing, et dispose d'un partenariat avec L'Oréal professionnel, Davines; STMNT et Wella professionnel.

Evaluation de la formation/sanction de la formation :

La période de formation est découpée par trimestre. Chaque trimestre est sanctionné par un conseil de classe et un bulletin scolaire comportant les moyennes de l'élève dans chaque matière.

A l'issue de la formation, le livret scolaire est envoyé au centre d'examen qui organise l'examen de l'éducation nationale.

Le candidat devra passer les épreuves de l'examen avec succès pour prétendre au diplôme du CAP DES METIERS DE LA COIFFURE.